

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 169

Objet : Réalisation du diagnostic réglementaire décennal des deux forages d'eau potable d'Aumont-en-Halatte

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment par ses articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 44-CC 230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attribution du Président ;

Vu l'arrêté du Président n° 2026-71 de délégation de fonctions à Monsieur François DUMOULIN ;

Vu le devis n°3026000053 du 07 janvier 2026 proposé par SUEZ EAU France, actuel délégataire pour l'exploitation de l'eau potable pour la commune d'Aumont-en-Halatte, pour la réalisation du diagnostic réglementaire des deux forages comprenant la réalisation des pompages d'essai réglementaires et l'interprétation des essais de pompage ;

Considérant que les forages d'eau destinée à la consommation humaine, doivent être contrôlés tous les 10 ans ;

Considérant que le dernier diagnostic des forages d'Aumont-en-Halatte date de plus de 10 ans ;

DÉCIDONS

ARTICLE 1

D'accepter et de signer la proposition financière de la société SUEZ EAU France, 114 rue de l'Amiral de Ruyter, BP 4-234 59378 Dunkerque cedex 1, portant sur la réalisation du diagnostic réglementaire des deux forages d'Aumont-en-Halatte pour un montant total de 9 560.75 euros HT soit 11 472.90 € TTC.

Ces dépenses seront imputées au budget EAU POTABLE au SIRET n°200 066 975 00059.

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-Préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 3 Le présent contrat peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier (14 rue Lemerchier – 80000 Amiens) ou par l'application informatique télérécursois citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, mise en ligne sur le site internet et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise),
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
- La société SUEZ EAU France

Fait à Senlis, le 6 juil 26



par délégation du Président
Le Vice-Président délégué
François DUMOULIN

Certifié exécutoire compte tenu :

De la transmission en Sous-Préfecture le : 27 JUIL. 2026

De la publication sur le site internet de la CCSSO le : 27 JUIL. 2026

SUEZ EAU France
Siret : 41003460700482
114 RUE DE L'AMIRAL DE RUYTER
BP 4-234
59378 DUNKERQUE CEDEX 1



Dossier n°

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le 27/07/2026
ID : 060-200066975-20260727-2026_169-AR



Page 1 / 2

Devis établi le : 20/07/2026
Votre contact : FLO 255715 -RP-MS- ALIAS

COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE
43 AVENUE FELIX LOUAT
60300 SENLIS

DEVIS TRAVAUX ET PRESTATIONS N° 302602695

Adresse des travaux
FORAGE 1 ET 2
60300 AUMONT EN HALATTE

Désignation et observations
Diagnostic décennal des 2 forages

*	Code	Description des travaux et prestations	Unité	Qté	Prix unit. actualisé	Total HT en euros	Tx TVA
*		Prestation comprenant : - Préparation, installation et repli du matériel d'inspection télévisée ; - Réalisation de l'inspection télévisée des 2 forages ; - Fourniture d'un rapport de compte rendu de diagnostic."	U	1,000	4.085,17	4.085,17	20 %
*		Intervention d'un couvreur pour la dépose et la repose des tuiles sur la toiture du local du F1	U	1,000	904,80	904,80	20 %
*		Réalisation des pompages d'essai par paliers (4h de paliers non enchainés // 4h de remontée / ouvrage) avec les pompes d'exploitation	U	1,000	2.432,10	2.432,10	20 %
*		Plus-value pour interprétation essais de pompage sur les 2 forages	U	1,000	874,04	874,04	20 %
*		Main d'oeuvre pour suivi et assistance d'un technicien SUEZ pendant toute la durée de l'intervention	FT	1,000	1.264,64	1.264,64	20 %
Sous-total HT						9.560,75	

Récapitulatif

Total HT travaux et prestations	9.560,75
TVA à 20%	1.912,15
Total TTC en euros travaux et prestations	11.472,90

Total HT travaux et prestations	9.560,75
TVA à 20%	1.912,15
Total TTC en euros travaux et prestations	11.472,90

TVA acquittée sur les débits (Voir conditions générales de vente au dos)



DEVIS TRAVAUX ET PRESTATIONS N° 302602695

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par mail à l'adresse Privacy.france@suez.com ou par courrier à l'adresse du Délégué à la Protection des Données Personnelles - SUEZ Eau France Altiplano - 4 place de la pyramide 92800 Puteaux France en précisant vos nom, prénom, adresse.

Tout retard de paiement entraînera des intérêts moratoires sur la base du montant TTC dû, du nombre de jours de retard et du taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance de la facture. Pour les professionnels, une indemnité forfaitaire de recouvrement prévue par l'article D441-5 du Code de commerce s'ajoutera.

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales jointes au présent devis

Bon pour accord, le

Signature

